

LES COMPTES 2020 DU CONS

Les comptes du Conseil national se soldent par un résultat positif de + 340K€ sur l'exercice.

Le résultat exceptionnel de - 976K€ est la conséquence de la fin de l'affaire qui oppose l'Ordre (Conseil national et quatre conseils départementaux) et l'Autorité de la concurrence.

Les autres indicateurs, comme le total des produits et les charges d'exploitation restent relativement stables sur l'exercice.

Le Conseil national accorde ainsi toujours une attention particulière à son équilibre financier tout en poursuivant sa transformation numérique et le développement de ses compétences techniques au service de la profession et, cela, malgré une année marquée par la crise sanitaire et ses conséquences.

Les comptes 2020 du Conseil national ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

ACTIF	31/12/20	31/12/19
NET (en milliers d'euros)		
Immobilisations incorporelles	591	718
Immobilisations corporelles	7 375	7 533
Immobilisations financières	1 857	1 770
Créances et valeurs mobilières	19 752	12 161
Disponibilités	648	5 971
Comptes de régularisation	137	96
TOTAL ACTIF	30 360	28 249

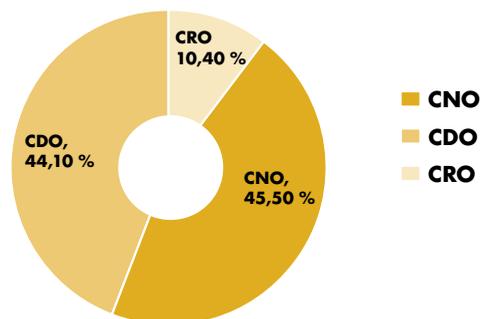
PASSIF	31/12/20	31/12/19
NET (en milliers d'euros)		
Capitaux propres	23 852	24 781
Résultat de l'exercice	340	-929
Provisions pour risques et charges	3 117	2 160
Dettes financières	1	3
Dettes d'exploitation	1 432	1 040
Autres dettes	1 618	1 194
TOTAL PASSIF	30 360	28 249

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
Produits d'exploitation – financiers et exceptionnels	23 911	24 386
Charges d'exploitation	22 125	22 618
Autres achats et charges externes	4 402	5 185
Impôts et taxes	370	368
Frais de personnel	2 919	2 739
Autres charges	13 244	13 286
Dotations aux amortissements et provisions	1 190	1 039
Résultat d'exploitation	1 033	211
Résultat financier	292	1 056
Résultat exceptionnel	- 976	- 2 178
Impôts sur les bénéfices	9	18
Excédent de l'exercice	340	- 929

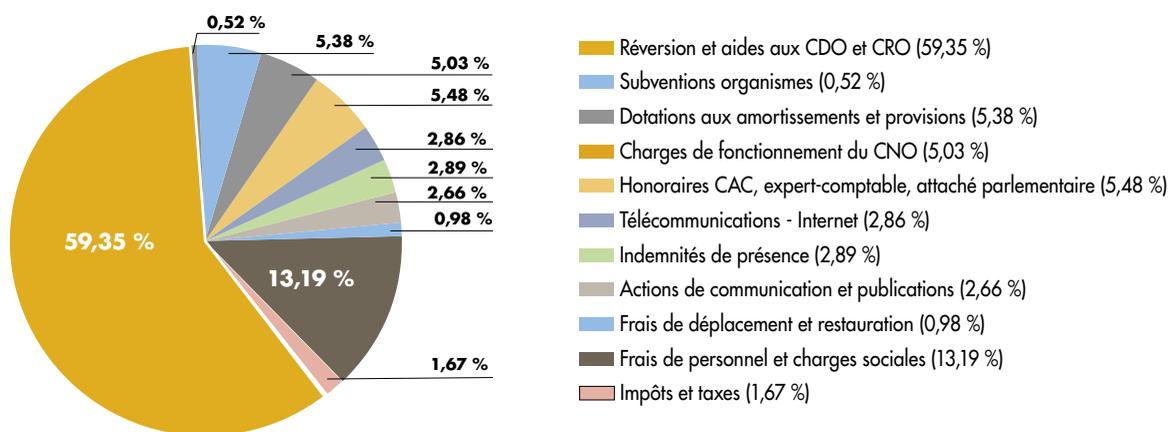
EIL NATIONAL DE L'ORDRE

RÉPARTITION COTISATION ORDINALE (422 € EN 2020)

Depuis 2017, l'Ordre a choisi de maintenir la cotisation à 422 euros pour un praticien en exercice. L'année 2020 est donc la quatrième année consécutive sans augmentation. De la même manière, depuis 2017, la répartition de la cotisation ordinaire entre les trois instances (départementale, régionale et nationale) reste inchangée.

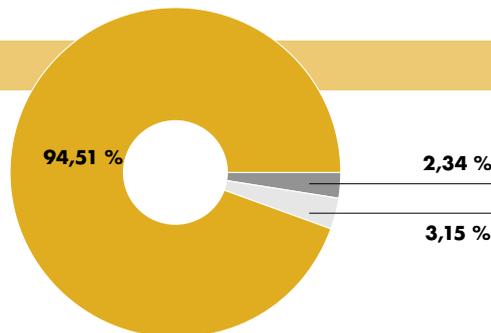


CHARGES D'EXPLOITATION DU CONSEIL NATIONAL : 22 125 595 €



RÉPARTITION DES PRODUITS

- Cotisations (94,51 %)
- Produits financiers et exceptionnels (3,15 %)
- Reprises sur amortissements et provisions (2,34 %)



Données au 1^{er} janvier 2021